L'inspection 139

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

AVRIL 2016

le dossier 6 > 10

Inspection et évaluation

notre **métier** | 5

Bilan réforme du Lycée

vie **syndicale** | 12

Du 10 au 12 mai 2016, le congrès national du SI.EN c'est parti !

REVUE TRIMESTRIELLE DU **SI.EN** - **UNSA ÉDUCATION**

CPPAP N° **0516 S 07856**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

Découvrez la CASDEN
sur www.casden.fr ou contactez
un conseiller au 01 64 80 64 80*

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heure de Paris). Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

L'offre CASDEN est disponible
dans les agences Banques Populaires,
sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Disponible sur App Store
Disponible sur Google play

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Kilofter.

Sommaire 139

l'édito 3
Évaluer les pratiques pédagogiques, un enjeu capital à l'ère du numérique !

notre métier 5
Le bilan sur la réforme des lycées 5

le dossier 6
Inspection et évaluation
L'évaluation des politiques éducatives 6
Évaluation individuelle, de dispositifs, de l'enseignement en Europe 7
Faut-il supprimer la notation des enseignants ? 8
Inspecter en circonscription, hier et aujourd'hui 9
Second degré : quelle évaluation de la qualité des apprentissages ? 10

vie syndicale 12
Le Congrès du SI.EN-UNSA 12
Le rapport d'activité 12
Les professions de foi 14
Le déroulement du Congrès 18
Vos responsables académiques 19
Table ronde au Sénat sur la problématique de l'orientation 20

nos retraites 22
Le SI.EN suspend son adhésion à la FGR-FP 22

tribune libre 23
L'inspecteur, un expert ? Bigre 23

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**
Photos couverture © Michel **Volckcrick**
École maternelle Hautecloque à Douai
Frais-Marais et LP P. Langevin à Waziers
Réalisation : **Yellowst●ne-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Évaluer les pratiques pédagogiques, un enjeu capital à l'ère du numérique !

Évaluation et inspection…

Ces deux concepts manifestement si proches qu'ils sont souvent confondus méritent-ils vraiment d'être différenciés ? Faut-il les considérer comme deux facettes de notre métier, ou ne correspondent-ils en fait qu'à des pratiques variables, mais de même nature, dépendant simplement de la personnalité de celui qui les met en œuvre ?

À l'évidence, le concept d'inspection paraît mieux caractérisé que celui d'évaluation. Cette dernière en effet est susceptible de cibler aussi bien des pratiques que des personnes, des élèves que des enseignants, des objectifs que des démarches. À ce titre, l'évaluation apparaît incontestablement comme plus dynamique et plus participative que l'inspection, souvent assimilée à un contrôle, si ce n'est réduite à celui de la conformité comportementale de la personne qui en est l'objet !

Pourtant, chaque inspecteur se préoccupe à l'évidence d'évaluer ; c'est même notre cœur de métier et il n'est guère que des ministres « *facétieux* » pour dire « *Les inspecteurs ?... Qu'ils inspectent !* » (Si vous avez un doute quant à l'origine de ces propos, je vous donne un indice : ils furent prononcés par un vaillant dépeceur de mammouth qui remettait en cause toute hypothèse de réchauffement planétaire… ; c'est vous dire si le gaillard s'y connaissait en évaluation !).

Cette question de l'évaluation constitue donc définitivement une priorité partagée entre les inspecteurs et les enseignants. Aucune évaluation ne peut prendre sens si l'un des deux acteurs refuse le contrat implicite de franchise réciproque qui doit s'établir entre évaluateur et évalué. Cependant, la situation réciproque de l'un et de l'autre n'est pas symétrique ; il faut donc établir un rapport de confiance sans lequel chacun reste sur une position biaisée qui débouchera inévitablement sur un jeu de dupes !

Les effets délétères de ces dérives doivent être certes dénoncés, mais surtout analysés pour essayer d'instaurer des relations authentiquement professionnelles et marquées par un respect mutuel entre enseignants et inspecteurs. Il convient pour cela d'élucider les enjeux de l'évaluation et de lever les ambiguïtés qui prévalent trop souvent. Selon les contextes, les niveaux d'enseignement, la situation des personnels, il paraît tout aussi évident que les enjeux en question ne sont pas identiques.

Aujourd'hui, de surcroît, se posent de nouvelles questions liées aux usages du numérique et à son rôle dans les processus d'évaluation. Au-delà de l'apparente simplification de ces derniers, il faut aussi prendre en compte les préoccupations exprimées aussi bien par les enseignants que par les parents. Une fois encore, la confiance ne peut suffire ; il faut lever les doutes et montrer clairement en quoi ces outils sont au service des usagers, ce qui nécessite indubitablement d'écouter leurs inquiétudes et d'y répondre de manière totalement transparente. Le doute ne peut que servir les peurs, si irraisonnées puissent-elles paraître.

Soucieux de contribuer à la construction d'un système éducatif plus juste et plus efficace, et donc plus respectueux de tous ceux qui y interagissent, le **SI.EN UNSA** souhaite ouvrir un vaste débat autour de ces questions fondamentales. Ce numéro ouvrira la réflexion ; le congrès l'alimentera ; il appartiendra à chacun d'entre nous de la faire vivre pour avancer dans la construction de cet idéal auquel nous aspirons tous !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA**

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

l'agenda du SI.EN

12 décembre 2015

- **2** **MEN** - **Groupe de travail** *2nd professionnelle*
  > (F. BOUGAULT)
- **3** **Colloque SE-UNSA** *(Strasbourg)* - Inspection-Évaluation
  > (P. ROUMAGNAC)
- **4** **Réunion académique SI.EN** *(Strasbourg)* > (P. ROUMAGNAC)
- **7** **CASDEN** *(Noisiel)* - **Réunion organisation du Congrès**
  > (F. BOUGAULT, A. CADEZ)
- **11** **UNSA Éducation** *(Ivry)* - **Conseil fédéral national**
  > (G. PEQUIGNOT)
- **11** **Réunion académique SI.EN** *(Rennes)* > (P. ROUMAGNAC)
- **14** **MEN** - **Groupe de travail** *2nd professionnelle*
  > (F. BOUGAULT)
- **15-16** **SI.EN • Bureau national** *(Paris)*
- **15** **CAPN** - **Hors classe** > (P. ROUMAGNAC)
- **17** **CTMEN** > (P. ROUMAGNAC)

1 janvier 2016

- **11** **Exécutif UNSA Éducation** > (F. BOUGAULT)
- **12-13** **FGR-FP** - **Commission exécutive nationale** > (D. GAUCHON)
- **13** **MEN** - **Commissions spécialisées du CSE**
  > (P. ROUMAGNAC)
- **14** **SE-UNSA** - **Réunion** *avec les membres du GDID* > (F. BOUGAULT)
- **21** **MEN** - **Réunion du GT 10** *sur la carte cible des CIO*
  > (G. PÉQUIGNOT)
- **22** **SI.EN • Réunion de secrétariat général** *(Paris)*
  > (F. BOUGAULT - E. JARDON - F. MONTUELLE - G. PEQUIGNOT
  P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- **25** **SI.EN • Réunion de bureau**
  ORTEJ - **CA** > (M. VOLCKCRICK)
  MEN - **Réunion** *bilan réforme des lycées* > (G. PEQUIGNOT)
- **26** **Assemblée nationale** - **Rencontre** *sur la refondation de l'École avec le député Yves Durand* > (G. PEQUIGNOT)
- **27** **CTMEN** > (P. ROUMAGNAC)
- **28** **GT** *(Bourg-en-bresse) - Expérimentation du libre choix de l'orientation après la 3e* > (G. PEQUIGNOT)

2 février

- **3** **MEN** - **CAPN** - *Échelon exceptionnel*
  > (P. ROUMAGNAC)
- **4** **ORTEJ Recherche** - *Évaluation des rythmes scolaires*
  > (M. VOLCKCRICK)
- **5** **SI.EN • Bureau national** *(Paris)*
- **8** **Exécutif UNSA Éducation** > (F. BOUGAULT)
- **12** **MEN** - **Comité national de pilotage**
  Plus de Maîtres que de Classes > (P. ROUMAGNAC)
- **18** **MEN** - **Rencontre** *avec l'inspection générale sur le métier d'inspecteur du second degré*
  > (F. BOUGAULT - G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)
  MEN - **Réunion PFMP** > (F. BOUGAULT)
- **29** **DGRH** - **CAPN** *en formation disciplinaire* > (F. MONTUELLE)
  MEN - **CSE + CTMN** > (P. ROUMAGNAC)

3 mars

- **2** **FGR-FP** - **Commission exécutive nationale extraordinaire** > (D. GAUCHON)
- **8** **ADF** - **Réunion** > (P. ROUMAGNAC)
  DGRH - **CAPN** *en formation disciplinaire*
  > (F. MONTUELLE - P. ROUMAGNAC)
- **10** **MEN** - **GT 14** *sur les COP et DCIO* > (G. PEQUIGNOT)
  UNSA *(Bagnolet)* - **Conseil national UNSA Retraités**
  > (D. GAUCHON - C. BARTHÈS - J.P. PICHAUT)
- **11** **MEN** - **Réunion** *Rentrée au LP* > (F. BOUGAULT)
- **14** **MEN** - **CSE** > (G. PEQUIGNOT)
  Exécutif UNSA Éducation > (F. BOUGAULT)
  MEN - **CTMEN** > (P. ROUMAGNAC)
- **17** **Sénat** - **Audience** *avec les sénateurs sur l'orientation*
  > (G. PEQUIGNOT)
- **18** **SI.EN • Réunion de bureau**
  ORTEJ - **CA** > (M. VOLCKCRICK)
- **21** **MEN** - **Comité national de pilotage**
  Plus de Maîtres que de Classes > (F. MONTUELLE)
- **22** **MEN** - **Rencontre** *avec le directeur de cabinet du ministre* > (G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)
  CAPN - *Échelon exceptionnel* > (P. ROUMAGNAC)
- **25** **SI.EN • Réunion de secrétariat général** *(Paris)*
  > (F. BOUGAULT - E. JARDON - F. MONTUELLE
  G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- **29-31** **UNSA Éducation** - **Congrès national de Grenoble**
  > (G. PEQUIGNOT - P. ROUMAGNAC)

*Patrick **Roumagnac**,
Secrétaire général du **SI.EN UNSA**
intervient au Congrès national
de Grenoble de l'**UNSA Éducation***

Le bilan sur la réforme des lycées

Cette réunion, qui s'est déroulée au ministère le 25 janvier dernier, était conduite par *Jean-Marc Huard* et *Brigitte Doriath*, chargés du dossier lycées à la DGESCO.
Le **SI.EN-UNSA** était représenté par *Guy Pequignot*.
Plusieurs questions-clé étaient à l'ordre du jour.

Faut-il maintenir les trois voies actuelles du lycée (général, technologique et professionnel) ? Quelle place pour le bac technologique ?

L'existence de deux voies G et T tend à se justifier de moins en moins. Un double constat est fait : d'un côté, la mise en place du bac professionnel en trois ans a induit une baisse des orientations vers les bacs technologiques ; d'un autre côté, l'ouverture des BTS aux bacs professionnels a, de fait, posé le problème de la place des bacs technologiques pour l'orientation vers l'enseignement supérieur. En BTS industriel, par exemple, les bacs pro sont devenus majoritaires. Par ailleurs, les bacs technologiques n'ont pas tous opéré leur reconversion de façon satisfaisante. Le bac STIDD, bénéficiant depuis plusieurs années d'un discours valorisant, semble aujourd'hui trouver sa place. Il n'en est pas de même du bac STMG, considéré comme voie de relégation pour bon nombre d'élèves et d'équipes éducatives. Des questions sont soulevées sur l'offre de STMG proposée en masse dans de nombreux lycées et qui créent un appel d'air pour « *caser* » les élèves en difficulté. On s'interroge également sur les deux enseignements d'exploration dans le secteur économique (PFEG et SES) qui auraient dû être proposés à tous les élèves, le premier étant vu négativement par les élèves comme préfigurateur d'une orientation vers STMG. Une idée serait de rapprocher les deux bacs ES et STMG comme ont été rapprochés les deux bacs S et STIDD.

Comment valoriser la filière L dont les effectifs se raréfient chaque année un peu plus ?

Plusieurs pistes évoquées : renforcer le programme de maths qui devrait, pour certains être le même qu'en S, ce qui permettrait de diversifier les orientations notamment en écoles de commerce ; envisager aussi de rapprocher les bacs L et STD2A puisque nombre de « *littéraires* » ont aussi des appétences dans le domaine artistique. Une idée avancée également serait de créer un cycle terminal polyvalent pour éviter la hiérarchie des filières et permettre une orientation plus diversifiée après le bac. Après tout, les « *nouveaux métiers* » et les « *métiers de demain* » (exemple : le secteur du numérique) devraient pouvoir mobiliser toutes sortes de compétences et par conséquent être accessibles à partir de tout bac.

Question des langues vivantes au lycée

Le renforcement de la place de l'oral est une priorité, comme l'ouverture plus grande à l'international. La généralisation de la LV2 dans toutes les séries est une bonne chose. Mais la question de la finalité de l'enseignement reste posée. Pourquoi, par exemple, dans les séries autres que L, continuer à enseigner les LV de façon « *classique* » ? La question de l'évaluation des LV au bac doit être posée, car elle induit la manière qu'ont les enseignants d'évaluer en classe. La question de l'ouverture à l'international est un vrai problème car elle dépend à la fois du milieu social et du territoire. On constate de fortes inégalités dans ce domaine.

En conclusion

La réforme des lycées a fait évoluer les pratiques sur le terrain. Les enseignants se parlent plus et il y a davantage de travail en commun. L'autonomie donnée aux chefs d'établissement a permis d'ouvrir et de responsabiliser les équipes. La mise en place des EE et l'AP ont obligé les personnels à faire des choix. Le développement du numérique devrait favoriser l'ouverture, tout comme le fait de travailler en « *tripartite* » avec les collectivités territoriales et les professionnels. Il faut sortir de « *l'obsession* » du contrôle de l'administration et réfléchir à l'évolution du travail de l'élève, que ce soit « *sur projets* » ou « *en collectif* » ; la question de l'autonomie de l'élève est centrale. La place du numérique, mais aussi celle du portable en classe doit être réfléchie et pas stigmatisée. Il faudra aussi se poser la question plus globale du climat scolaire.

Il convient également de continuer à se poser la question récurrente des programmes des lycées : faut-il alléger les programmes ? Renforcer les horaires ? Faut-il diversifier le contenu selon les séries (par exemple diminuer la part de la géométrie en 2e GT si des élèves ne souhaitent pas s'orienter vers la filière S) ? Le socle commun donne un cadre à la fin du collège. Peut-être faut-il ensuite faire des choix pour éviter que l'abondance des thèmes abordés donne une impression de « *superficiel* ».

Inspection et évaluation

L'évaluation des politiques éducatives

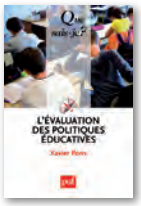

L'ouvrage de *Xavier Pons*, issu d'une thèse soutenue en 2008, analyse cinquante ans de politique d'évaluation de l'action publique en Éducation, L'auteur identifie cinq périodes et cinq groupes professionnels en concurrence autour des questions d'évaluation de l'Éducation en France : les inspecteurs généraux, la DEP, la Cour des comptes, les experts de l'OCDE et les chercheurs en Éducation.

L'évaluation des politiques éducatives - Xavier **Pons** - Éditions PUF - Collection *Que sais-je ?*

L'évaluation au cœur de notre système éducatif

De 1958 à 1984, l'évaluation pédagogique des élèves est au centre d'une politique d'évaluation dominée par les inspecteurs généraux qui consacrent une forme d'expertise fondée sur leur expérience professionnelle et leur statut institutionnel.

De 1984 à 1992, des équipes de chercheurs ciblent plus particulièrement l'évaluation du fonctionnement des établissements scolaires, tout comme les inspecteurs généraux qui ont l'avantage de pouvoir articuler ces études des établissements à des considérations pédagogiques.

Mais, à partir des années quatre-vingt-dix, la DEP, dirigée par Claude Thélot, impose une véritable science de l'évaluation qui rationalise les différentes pratiques évaluatives. La DEP s'associe par ailleurs aux experts internationaux, aux chercheurs en éducation et aux inspecteurs généraux.

À partir de 2005, à la suite de la Loi d'orientation sur les lois de finances (LOLF), de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la loi d'orientation de l'éducation, c'est la performance de l'action publique qui devient l'objet d'évaluation privilégié au travers de comparaisons internationales.

Des retombées plutôt faibles sur le terrain

L'excellente synthèse de cet ensemble d'évaluations nombreuses et diversifiées témoigne néanmoins d'une demande politique d'évaluation de l'éducation en France peu structurée. D'ailleurs, ces évaluations n'ont eu guère d'effets au niveau local : ni les parents, ni les enseignants, ni les équipes de direction des établissements n'ont pu les intégrer et s'en servir pour réguler leurs pratiques. S'il y a eu un effort destiné à alimenter la réflexion des responsables nationaux, les retombées en termes de mobilisation des acteurs de terrain ont été faibles. L'hostilité et l'incompréhension de la base, face aux nouvelles évaluations nationales des élèves dans le premier degré, aux niveaux du CE1 et du CM2, sont significatives de ce point de vue.

En revanche, comme le souligne *Xavier Pons*, il y a eu dans les années 2005 et 2006 une forte reconsidération de la politique d'évaluation de l'action publique en éducation qui a fait valoir de nouvelles logiques, comme l'obligation de résultats, la recherche de performance, la priorité à l'efficience. Ces nouvelles logiques renvoient à l'affirmation d'une demande institutionnelle forte au plus haut niveau, même si elle est parfois contradictoire.

Parallèlement, à partir des années 2000 des organismes internationaux (au premier rang desquels l'OCDE) ont commencé à produire des données et des comparaisons internationales dont se sont saisis les chercheurs, les responsables politiques, mais surtout les médias, obligeant les acteurs du système éducatif à reconsidérer la valeur et le sens des évaluations de leur action. Mais en France l'éducation comparée, qu'elle soit quantitative ou qualitative, a bien du mal à trouver reconnaissance.

En conclusion

Il est dommage que *Xavier Pons* n'ait consacré qu'une dizaine de pages à la période la plus récente, car il est évident que l'évaluation occupe désormais une place centrale dans la conduite des politiques publiques en éducation et que la suprématie est aujourd'hui celle de la demande bien plus que celle de l'offre. Malgré tout, l'ouvrage offre une synthèse d'une grande clarté et d'une grande lisibilité sur l'évaluation de l'action éducative, souvent aride et polémique.

Évaluation individuelle, évaluation de dispositifs, évaluation de l'enseignement en Europe

Une recommandation du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2001 a indiqué la nécessité de développer l'évaluation de l'enseignement : « *L'objectif d'une éducation de qualité peut être réalisé grâce à un large éventail de moyens disponibles. L'évaluation de la qualité est l'un de ces moyens…* ».

L'évaluation de l'enseignement est très diverse dans les différents pays européens.
On distingue l'évaluation externe, effectuée par des évaluateurs extérieurs à un établissement scolaire, et l'évaluation interne réalisée par les personnels de l'établissement.

Plusieurs pays ont des dispositifs d'évaluation externe de portée limitée, par exemple portant seulement sur la gestion ou la sécurité (Croatie, Grèce, Luxembourg).

En Estonie, c'est la conformité à la réglementation qui est vérifiée, en Slovaquie l'accent est mis sur le respect de la réglementation et les aspects financiers.

Au Royaume-Uni, les performances des établissements sont étudiées par les autorités locales au travers de recueils de données, il n'y a pas obligatoirement de visite des établissements.

En Finlande ce sont les autorités locales qui sont chargées d'organiser une évaluation des établissements dont elles sont responsables et d'en publier les résultats. Aucune réglementation ne précise comment doit se faire l'évaluation.

En Suède, après une phase où l'inspection scolaire était chargée seulement de s'assurer que les autorités locales mettaient en œuvre une évaluation de l'enseignement, l'état a repris la main avec la Skolinspektion qui évalue dorénavant directement les établissements.

Au Danemark et en Lituanie, l'évaluation est partagée entre le pouvoir central et les autorités locales. Au Danemark, par exemple, chaque établissement est soumis à un audit annuel (par les autorités d'État) qui préconise les améliorations nécessaires que les municipalités sont chargées ensuite de mettre en œuvre.

En Allemagne, l'enseignement est de la compétence des länder. Les évaluateurs constituent une équipe composée généralement d'enseignants, auxquels sont parfois associés des représentants de l'industrie ou des parents d'élèves. Les évaluateurs disposent d'un cadre de référence pour évaluer les établissements.

L'évaluation individuelle des enseignants n'est pas du tout prévue au Danemark, en Suède, en Espagne, en Italie ou encore en Roumanie. D'autres pays, Belgique flamande, Luxembourg, Autriche, Lituanie, Hongrie prévoient une évaluation interne (généralement par le chef d'établissement).

L'évaluation individuelle des enseignants par un évaluateur externe est donc très marginale en Europe. On la rencontre essentiellement en Irlande où il s'agit d'une inspection-conseil, sans rédaction de rapport et sans incidence sur la carrière de l'enseignant, et en France.

Dans tous les pays cependant, l'évaluation externe tend à se développer ; ainsi on passe souvent du contrôle de conformité à l'accompagnement et au suivi d'établissements. Le processus d'évaluation a toujours trois phases : l'analyse préliminaire, la visite des sites et la rédaction d'un rapport.

Certains pays (Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni) ont une étape préalable, dite d'analyse de risques, visant à déterminer les établissements ayant des performances inférieures à la moyenne. Ces établissements seront visités en priorité et de façon plus approfondie.

Dans tous les pays, des « *visites de sites* » sont faites avec consultation des données de l'établissement, rencontres avec les acteurs, observation des pratiques d'enseignement (sauf Estonie, Hongrie, Portugal où l'enseignement n'est pas observé). Un rapport est ensuite rédigé. En Belgique flamande, Espagne, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, les procédures prévoient l'obligation pour les établissements d'élaborer ensuite un plan d'action pour remédier aux points faibles pointés par le rapport.

Dans certains systèmes lorsque les résultats observés ne sont pas jugés satisfaisants l'inspection peut aller jusqu'à préconiser la fermeture de l'établissement (Belgique flamande et Suède).

Faut-il supprimer la notation des enseignants ?

Questions de sens :

« J'ai obtenu +0,25 à ma note administrative, comment dois-je l'interpréter en terme de compétences ? ». « Mon inspecteur m'a expliqué que ma note avait été baissée parce que j'avais changé d'académie ». « Avec un point de plus tous les quatre ans, je connais déjà ma note de fin de carrière… ».

Point n'est besoin de multiplier les exemples. Quel inspecteur ne s'est pas posé la question du sens de la proposition de note qu'il était en train d'effectuer, en conscience ? Quel enseignant ne s'est pas interrogé sur l'évolution de sa note administrative et pédagogique au regard du rapport ou de l'avis généralement satisfaisant dont il venait de prendre connaissance ? L'Inspection Générale elle-même reconnaît que le système de notation actuel *« fait l'objet des critiques les plus lourdes et les plus acerbes … elle est considérée comme une méthode* « injuste » *qui* « pervertit » *le système d'évaluation des enseignants ».*

La méthode de l'entretien professionnel

Dans certains services publics, d'autres méthodes ont été expérimentées et finalement généralisées. La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a autorisé les ministères à se fonder sur un entretien professionnel en lieu et place de la notation pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires. L'article 35 de la loi du 3 août 2009 prévoit également sa généralisation à l'ensemble de la fonction publique à compter de 2012. L'entretien porte sur un certain nombre de thèmes tels les résultats obtenus par l'agent, les objectifs à atteindre, sa manière de servir, les acquis de l'expérience professionnelle, ses besoins de formation et ses perspectives d'évolution professionnelle. Il donne lieu à un compte rendu qui sert de fondement à l'attribution de réductions ou de majorations de la durée de service requise pour accéder d'un échelon à un autre, après avis de la commission administrative paritaire compétente.

On peut dès lors légitimement se demander pour quelle raison ce qui serait bon pour un agent de la fonction publique d'état, hospitalière ou territoriale ne vaudrait pas pour les agents de la grande maison de l'Éducation nationale.

Une évolution attendue et nécessaire

C'est sans doute par souci de prendre enfin en compte ces recommandations, mais dans une totale précipitation, que le ministère a publié un décret conçu sans l'adhésion des personnels et donc aussitôt abrogé. Un nouveau dispositif d'évaluation des personnels devait être mis en œuvre à la rentrée 2013. Gageons que le lancement à la rentrée 2015 par la ministre d'une réflexion sur l'évaluation devrait déboucher enfin sur des propositions concrètes.

Sans même avoir besoin de pousser trop loin l'analogie avec l'évaluation des élèves par compétences, désormais préconisée tout au long de l'école obligatoire, n'est-il pas pour le moins paradoxal de disposer d'un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (actualisé par l'arrêté du 1 juillet 2013), de le prendre en compte pour le recrutement, la formation et la titularisation des personnels, puis de ne plus y faire que très partiellement allusion lors des différents temps d'évaluation tout au long de la carrière ?

La titularisation une fois acquise, tout se passe comme si les opérations rituelles et vides de sens (la notation en particulier) pouvaient désormais reprendre leur cours habituel, offrant ainsi un cadre rassurant et pratique pour les uns même si d'autres continuent de souligner son caractère désuet et infantilisant.

Promouvoir une vraie politique de GRH

Dès 2003, pourtant, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCéé) avait préconisé des *« évolutions indispensables à brève échéance »* pour l'évaluation des enseignants du premier et du second degré.

Il n'est pas inutile de citer **les quatre objectifs assignés à cette évaluation :**

- contrôler la qualité du système éducatif et l'améliorer, c'est-à-dire favoriser l'atteinte de ses objectifs ;
- conseiller, guider, aider et permettre une réflexion individuelle et collective sur les pratiques enseignantes et leur efficacité au regard de cette qualité ;
- encourager et faciliter des parcours à la fois positifs et valorisants pour les personnes et utiles à l'atteinte des objectifs de l'École ;
- reconnaître et valoriser l'effort et la réussite, c'est-à-dire l'atteinte des objectifs.

Au regard de telles ambitions, le système éducatif, si exemplaire à préconiser l'évaluation par compétences, ne peut-il pas enfin sortir de l'ornière d'une gestion de masse pour s'engager dans *« une vraie politique de gestion des ressources humaines »* (HCéé), sa principale et irremplaçable préoccupation ? Les enseignants ne *« méritent-ils »* pas mieux qu'une note ?

Inspecter en circonscription hier et aujourd'hui

Le récent rapport de l'inspection générale sur la circonscription a jeté le trouble dans les rangs de nos collègues. L'inspecteur ou l'inspectrice serait reconnu par tous, enseignants, élus, parents, comme un acteur essentiel du système éducatif.

Pour les enseignants, c'est plus nuancé : vaguemestre du ministre, porteur de « *mauvaises* » réformes, empêcheur de ronronner en rond, ou au contraire, interlocuteur pragmatique et avisé, capable de reconnaître les efforts d'innovation, le dévouement sincère et l'engagement pour le meilleur profit des élèves. En tout état de cause, coursier, ou sprinter effréné, difficile à intercepter dans la course perpétuelle qui semble vouloir inexorablement l'engloutir dans des tâches aussi obscures qu'indicibles, à tel point que son interlocuteur peut se sentir immensément reconnaissant quand il, ou elle, lui consacre un peu de son temps précieux pour écouter avec toute l'attention requise l'exposé des misères terrestres qui ponctuent le sort du parent de l'élève ou de l'enseignant de la classe.

Pour les enseignants, l'inspection n'est pas une sinécure : on peut en ressortir déçu de ne pas avoir eu le temps d'échanger sur telle ou telle problématique, pas le temps de parler d'un projet qui tient à cœur, pas le temps d'aller au fond des choses ; ou au contraire, on en ressort avec un gros Ouf de soulagement : « *je suis passé à travers les gouttes…, j'ai pu lui laisser croire que…, il n'a pas osé faire la grimace sur ma leçon improvisée* ». Pour les autres acteurs de l'école, ce n'est qu'une tâche de plus, ténébreuse, peut-être même un peu stérile ou redondante puisque n'importe quel parent d'élève est parfaitement capable de voir si la maîtresse ou le maître de son enfant est un bon enseignant.

Mais peut-être est-ce un peu plus compliqué que cela ! Pour autant que l'inspecteur sache résister aux sollicitations innombrables - et parfois stériles - de sa propre hiérarchie, il lui est possible de renouer avec ce que tout le monde s'accorde à lui concéder comme étant le cœur de son métier : inspecter.

Un bref retour sur l'histoire de l'inspection nous éclaire sur les origines de ce métier d'inspecteur : sous le ministère Guizot et avant de poser les bases de l'inspection (1835, installation d'un « *inspecteur spécial de l'enseignement primaire* » dans chaque département), la surveillance et l'inspection des écoles, la propagation de l'enseignement primaire étaient confiés à des comités communaux. Sous le terme de « *délégués* », élus ou désignés, on retrouve ce principe dans un certain nombre de systèmes éducatifs européens - pas forcément les moins performants - qui laissent à la société civile le soin d'apprécier l'efficience des structures scolaires.

L'inspecteur, c'était le rempart du ministre contre le religieux et le notable local qui prévalaient dans l'éducation de l'enfant, dans une période où, une fois de plus, il s'agissait de consolider le pouvoir central, d'entamer la laïcisation de l'école, de jeter les base d'une instruction « *Nationale* » avec les premiers programmes scolaires. Bourgeois libéral, Guizot s'associe à Hachette pour créer la première édition scolaire, remplacer la bible par la méthode de lecture, inonder la France avec les manuels (*Le tour de France de deux enfants*, pour exalter la Patrie plutôt que le terroir).

En bref, le corps des inspecteurs a été créé pour accompagner la mise en place de ce qu'est aujourd'hui la République, et son fleuron, l'Éducation nationale, une institution certes critiquée dans son efficacité et sa capacité d'adaptation aux temps modernes, mais unanimement reconnue dans sa légitimité.

La loi d'orientation de 1989 crée les cycles et réforme les programmes ; en 2005, c'est la loi sur la scolarisation des enfants handicapés, puis vient l'aide personnalisée, la réforme de la voie professionnelle, le changement des rythmes scolaires, la refonte de l'école, autant d'étapes réformistes dans le parcours d'inspecteur, au point que l'on peut se demander si le service publique de l'Éducation nationale pourrait exister encore sans l'engagement institutionnel et permanent des inspecteurs. Preuve en est encore aujourd'hui avec la réforme du collège : si elle pouvait passer avec l'accompagnement disciplinaire - hors sol - des seuls IPR, pourquoi donc appellerait-on les IEN territoriaux à la rescousse avec autant d'amour et d'insistance ?

Avant de conclure, vérifions donc si, moyennant une certaine recherche de cohérence géographique, la circonscription ne constituerait pas un soubassement territorial fondamental dans cette course réformiste dont on ne voit pas très bien la fin, ou s'il s'agit, comme on l'entend encore gloser ici ou là, d'un simple supplément d'âme, d'un espace, … que dire ? un fief !... au cœur duquel l'inspecteur, ou l'inspectrice, pourrait rêver de régner en paix.

Second degré : quelle évaluation de la qualité des apprentissages ?

De nouvelles méthodes d'évaluation des élèves

Le nouveau cadre de référence défini par la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République va de pair avec une mutation vers des économies de la connaissance et un accent particulier mis sur les compétences indispensables pour s'y épanouir. Dans le contexte socio-économique actuel, nos élèves doivent aujourd'hui être surtout capables de développer leurs compétences d'adaptation. Cela signifie la capacité à appliquer de manière autonome leurs connaissances et compétences différemment, selon les situations rencontrées.

Cet objectif bouleverse nos méthodes actuelles et implique le développement de l'expérimentation pédagogique et de nouvelles méthodes d'évaluation des élèves. L'enseignant doit alors passer du paradigme du maître, seul dispensateur de savoirs, encore trop fréquent dans les classes, à celui d'entraîneur, d'animateur, de motivateur et d'évaluateur. C'est la condition pour que l'élève se crée un espace d'apprentissage suffisamment autonome et auto-déterminé.

L'enseignant doit tenir compte de ce que ses élèves sont capables de réaliser en suivant de près leurs progrès. Aider les élèves à comprendre leurs motivations et la façon dont celles-ci influencent leur apprentissage leur permet de devenir des apprenants plus efficaces, conscients des modèles cognitifs qu'ils utilisent.

Trop souvent encore, c'est la quantité des connaissances acquises qui prime sur leur qualité. Ainsi, lorsque la connaissance n'est pas structurée de manière adéquate, l'élève peut se révéler incapable de l'appliquer pour résoudre des problèmes concrets de la vie. Compréhension, coopération, motivation, différenciation, stimulation, évaluation sont les mots d'ordre des théories cognitivistes et des sciences de l'Éducation.

Entre autonomie accrue des établissements, appréciation de la performance, l'activité de l'enseignant devient une activité professionnelle dont les facettes se multiplient de manière constante.

Inspecter dans une dynamique de progrès

Au-delà de cette remise en question, au-delà du fait que nous disposons de peu de moyens, d'une part pour valoriser les enseignants passionnés et passionnants, d'autre part, pour pénaliser ceux qui font le strict minimum au détriment des élèves, au-delà du jonglage qui consiste à caler les dates d'inspection entre les sorties, les projets, les dates de PFMP, il s'agit pour l'IEN-ET/EG de veiller encore davantage à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement.

Dans le contexte actuel, évaluer signifie observer non seulement les connaissances et les compétences de l'enseignant mais aussi la performance pédagogique qui est liée à leur usage. Car, comme tout un chacun, l'enseignant a besoin de voir son investissement reconnu et valorisé. Nous le savons, l'appréciation de la compétence ne peut s'effectuer à un unique instant T, la maîtrise d'une compétence n'étant pas garante d'une performance. L'inspection doit donc s'effectuer dans une dynamique de progrès, par une évaluation formative qui permet d'encourager, de valoriser et de motiver l'enseignant.

Prendre en compte la dimension collective

Il s'avère également que la prise en compte de la dimension collective reste insuffisante. L'évaluation « *a peu d'effets sur les pratiques individuelles et collectives et ne débouche pas - ou tout au moins pas souvent - sur des éléments d'amélioration et de régulation du système éducatif* » (HCEE).

Aujourd'hui, il nous faut prendre en compte le fait que le projet d'établissement, qui s'appuie lui-même sur le projet académique, constitue la colonne vertébrale de l'établissement, lieu d'exercice des enseignants. L'évaluation de ces derniers doit s'articuler avec l'établissement dans une dimension tant individuelle que collective, afin de donner cohérence aux actions de chacun. Que ce soit en tant que référent, où il accompagne l'équipe et l'individu aux côtés du chef d'établissement ou bien en tant que pilote de sa discipline ou de sa filière, l'inspecteur doit relever des défis qui exigent une consolidation des modalités d'évaluation et de régulation du système.

Pourquoi ne pas passer par des pratiques d'autoévaluation qui confortent une inspection individuelle opérée sur des rythmes différents, comme le suggère le rapport 2013 de l'Inspection générale ? Cela peut aussi passer par des inspections croisées sur la manière dont les apprentissages se font, dont on enseigne, dont on apprend. Une inspection associant ces éléments doit permettre une offre de formation plus adaptée à chaque enseignant, selon ses besoins. Elle doit aussi privilégier une gestion des ressources humaines améliorée, le volet collectif permettant de valoriser certaines compétences qui ne ressortiraient pas de la seule évaluation individuelle. Pour une inspection de qualité qui valorise, qui motive, qui fédère et qui, partant, mène chaque élève vers la réussite et l'insertion professionnelle et citoyenne.

DELAGRAVE

Économie - Droit Bac Pro

en 2016, Delagrave enrichit son offre !

Sa collection phare, **plébiscitée par de nombreux enseignants**, mise en conformité avec la nouvelle épreuve !

NOUVELLE ÉDITION 2016

Disponibles, dans la même collection

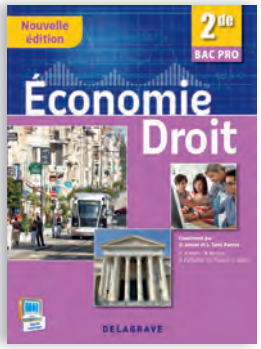

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/200897

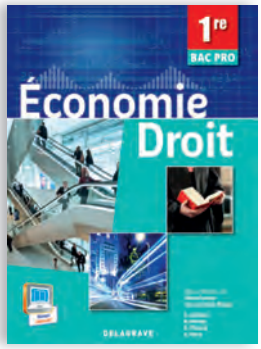

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/200170

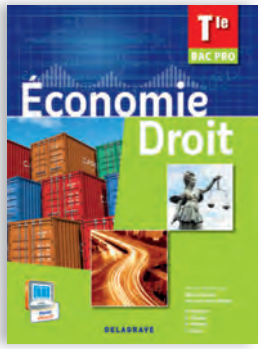

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/200187

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/202433

NOUVELLE COLLECTION 2016

Et une **toute nouvelle collection** qui propose une **approche pédagogique différente** : des contextes organisationnels mêlant notions économiques et juridiques.

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/202884

+

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/202891

=

À découvrir sur www.editions-delagrave.fr/site/202334

www.editions-delagrave.fr

Le Congrès du SI.EN-UNSA

Le Rapport d'activité

En 2013, lors du congrès de Paris, notre organisation syndicale s'était dotée d'orientations ambitieuses, tant en ce qui concernait les perspectives corporatistes, que pour ce qui avait trait aux objectifs éducatifs. Trois ans sont passés et il est temps de tirer un bilan de l'activité du bureau national, mais aussi de resituer l'action du SI.EN UNSA dans un contexte économique, social et politique qui ne peut être négligé.

Il semble judicieux de se pencher sur ces trois années pour voir ce qui a marqué notre vie syndicale quant aux missions des inspecteurs. Ceci nous permettra de mieux rendre compte de l'impact des actions mises en œuvre, des avancées obtenues, sans oublier les difficultés qui perdurent. Cela nous conduira surtout à rappeler ce que sont nos ambitions et à tracer d'ores et déjà les pistes de travail que le prochain bureau national aura à explorer dans les trois années à venir, afin de répondre aux légitimes aspirations de tous les syndiqués.

Le SI.EN UNSA, un syndicat qui obtient des avancées concrètes… mais pas toujours suffisantes !

À l'évidence, le point fort du mandat qui vient de s'écouler aura été la tenue du GT 10 qui a débouché sur la création d'un échelon exceptionnel à la hors échelle B pour les IEN. Au-delà de l'aspect financier, aussi significatif soit-il, c'est la reconnaissance matérielle et concrète de l'égale dignité des corps d'inspection qui a été au cœur des débats et qui nous a amenés à nous mobiliser avec fermeté. Si cet objectif était une exigence claire, formulée dans le cadre de notre congrès de Paris, rien n'était gagné par avance et nous avons dû nous battre à de nombreuses reprises pour obtenir satisfaction.

Tout au long des débats du GT 10, auxquels de nombreux syndiqués ont pu participer indirectement, nous avons subi des attaques pernicieuses et supporté des prises de positions peu progressistes voire méprisantes, y compris de la part de partenaires a priori proches de nous et que nous imaginions plus ouverts. En revanche, nous n'avons été ni surpris, ni désolés que certaines organisations syndicales élitistes et passéistes s'opposent à nos ambitions ; cela nous conforte même dans la légitimité et la pertinence de nos choix qui consistent à chercher les moyens de répondre aux enjeux sociétaux, lesquels s'expriment avec une acuité de plus en plus forte.

Nous avons également dû composer avec les atermoiements du ministère, lequel semblait pourtant surpris par sa propre audace, s'efforçant de nous satisfaire sans pour autant mécontenter nos adversaires. De telles hésitations ne permettant pas d'avancer, nous avons fait comprendre qu'un excès de prudence n'apporterait pas de réponses satisfaisantes aux perspectives affichées lors de l'ouverture du GT 10.

Ces multiples vicissitudes ne nous ont pas empêchés d'obtenir l'accès à la hors-échelle B pour les IEN et c'est finalement ce qu'il faudra retenir.

Pour autant, cette avancée ne constitue encore qu'une étape et nous devons continuer à nous mobiliser pour exiger que cet échelon « *exceptionnel* » devienne rapidement un échelon standard de la hors-classe. La première de ces étapes est déjà amorcée puisque nous réclamons une augmentation sensible du ratio fixant le nombre d'accès par an. Celui-ci est actuellement de 20 % des promouvables et doit monter au moins à 35 % pour que nous atteignions une fluidité suffisante permettant l'accès à la hors échelle B pour tous les IEN.

N'oublions pas par ailleurs que la situation financière globale des inspecteurs est loin d'être satisfaisante. Il semble évident que le congrès de Noisiel devra proposer des motions revendicatives fortes, afin que chaque inspecteur, quelle que soit sa situation, bénéficie d'une réelle reconnaissance.

Le congrès de Paris avait souhaité que le bureau national se mobilise pour que soit enfin rattrapée une injustice perdurant depuis des années, concernant les inspecteurs travaillant dans le champ de l'éducation prioritaire. Ceux-ci, malgré une charge de travail supplémentaire, restaient les seuls à ne bénéficier d'aucune prime ou indemnité spécifique.

Après de nombreux échanges avec nos interlocuteurs du ministère, nous avons obtenu des engagements clairs et précis. Il s'agissait de reconnaître le travail des inspecteurs en leur accordant une indemnité comparable à celle perçue par les chefs d'établissement. Devant les assurances de nos partenaires, nous avons accepté de patienter encore une année, suite aux promesses de la ministre. En effet, non seulement nos collègues en REP+ bénéficieraient d'une indemnité, mais, suite à notre insistance, ceux ayant en charge un REP tireraient profit de la même mesure.

Las, si le décret a bien mis en place la mesure, l'arrêté fixant le montant à percevoir a été ressenti comme une injure ! Les inspecteurs, dont la circonscription comprend un REP ou un REP+, touchent de fait, depuis la rentrée scolaire, une « *généreuse* » indemnité de 500 € par an ! Cinq fois moins qu'un chef d'établissement exerçant des responsabilités largement comparables… Face à ce déni de la reconnaissance d'une égale dignité entre les deux corps, nous avons donc repris nos contacts avec le ministère, afin d'améliorer au plus vite la situation. Nous demanderons au congrès de Noisiel de nous conforter dans cette démarche et poursuivrons le combat.

Dans le domaine corporatif, le bilan est donc nuancé. Nous avons avancé mais un certain nombre de promesses n'ont pas encore été tenues.

Ainsi, notre revendication d'un grand corps de l'encadrement pédagogique a été repoussée, car elle semblait trop « *en avance sur son temps* ». Comment ne pas être atterré d'un tel manque de vision prospective chez ceux qui, par ailleurs, n'hésitent pas à prôner l'intérêt de la mobilité fonctionnelle ?

Lors de ce même GT 10, nous avons obtenu la mise en place d'un cadre règlementaire pour les emplois fonctionnels. Cette évolution radicale reste encore à concrétiser.

Les premiers signes dont nous disposons vont manifestement dans le bon sens, mais il nous faudra encore poursuivre notre engagement afin d'obtenir pour tous les IEN de véritables perspectives professionnelles, au-delà des dogmes immobilistes. Un IEN doit pouvoir prétendre à des emplois fonctionnels, sans quitter son statut, rejetant ainsi la hiérarchie implicite imposée depuis des années. Conformément à la récente circulaire afférente aux missions des inspecteurs, ce cadre règlementaire renforce l'idée selon laquelle le corps des IA-IPR n'est en rien un débouché pour les IEN mais simplement une autre spécialité de l'inspection.

Le SI.EN UNSA, un syndicat représentatif

Comment ne pas se réjouir du remarquable résultat obtenu dans le cadre des élections professionnelles ? Au-delà de l'engagement de ses militants, le **SI.EN UNSA** a montré l'attractivité qu'il exerçait sur l'ensemble des inspecteurs, lesquels lui ont massivement accordé leur confiance. Tandis que les autres organisations syndicales stagnaient ou régressaient, le **SI.EN UNSA** a connu un accroissement exceptionnel du nombre de collègues qui ont porté leur voix sur ses représentants, et ce, aussi bien au niveau national qu'au niveau académique. Nous n'osions imaginer un succès d'une telle ampleur, au-delà de notre position déjà largement majoritaire.

Il est pourtant facile d'expliquer ce résultat : c'est le réseau militant du **SI.EN UNSA** qui constitue une force exceptionnelle, capable de mobiliser et de fédérer très largement sur nos bases revendicatives et réformistes.

Nous ne devons pourtant pas oublier que cette dynamique doit être en permanence réassurée et que la syndicalisation est une démarche incontournable pour permettre au **SI.EN UNSA** de tenir son rôle auprès de nos différents partenaires.

Le SI.EN UNSA, un syndicat engagé dans le débat éducatif

Siégeant dans toutes les instances de consultation du ministère de l'Éducation nationale, régulièrement consulté par les élus et les associations, impliqué dans tous les groupes de réflexion ou d'action visant à promouvoir un système éducatif plus juste et plus efficace, le **SI.EN UNSA** est un partenaire reconnu et écouté.

Nous nous attachons à défendre systématiquement les valeurs fédérales qui sont les nôtres, mais ne négligeons pas, par ailleurs, de rappeler la spécificité de l'inspecteur dans le système éducatif français et son rôle au service d'une meilleure réussite de tous les élèves.

C'est dans ce contexte que notre organisation s'est fortement impliquée pour défendre la mise en œuvre de loi de Refondation de l'école que nous soutenons depuis son origine. Nous nous sommes attachés à montrer la complémentarité des différents dispositifs mis en place, tout en insistant pour que soit conservée la cohérence globale de cette loi majeure pour l'école de la République.

Malgré la lourde tâche qui est aujourd'hui celle des inspecteurs travaillant d'arrache-pied pour défendre ce modèle éducatif ambitieux, leur engagement reste insuffisamment reconnu et trop souvent instrumentalisé par la hiérarchie. Nous avons été amenés à réagir fermement pour dénoncer ces dérives. Rassemblés autour de valeurs partagées, les inspecteurs doivent être conscients de leur force. La solidarité est la seule réponse pertinente et efficace, face au comportement de certains responsables académiques qui confondent parfois autorité et autoritarisme.

Le SI.EN UNSA, un syndicat qui défend les inspecteurs et l'inspection

Notre organisation s'est toujours fait un point d'honneur à défendre ses adhérents quand ils rencontrent des difficultés professionnelles. Bien souvent, il s'agit de collègues en souffrance face à une autorité académique qui se complaît dans un sentiment de toute-puissance. Nous avons obtenu en bien des cas de réelles évolutions qui ont permis à ces collègues de reconstruire une identité professionnelle un temps malmenée. Si nous nous réjouissons de ces résultats positifs, nous ne pouvons oublier les dégâts causés par certains supérieurs hiérarchiques. Nous ne pouvons davantage accepter la complaisance de notre ministère vis-à-vis de ces comportements abusifs.

Si de telles dérives restent rares, elles n'en sont pas moins inacceptables.

Nous avons pour habitude de parler clair et fort. Nous continuerons résolument à le faire, portés en cela par tous les syndiqués du **SI.EN UNSA**.

Notre syndicat s'est attaché à défendre les métiers de l'inspection, ce qui suppose qu'ils soient définis avec précision. À cet égard, nous nous sommes engagés résolument auprès du directeur des services de l'encadrement de la DGRH, afin de définir les missions des inspecteurs et réfléchir à leur formation.

Les textes qui ont résulté de ce travail de concertation sont équilibrés et fournissent une base de construction solide et cohérente que nous nous plaisons à saluer. Certes, il ne détaille pas la totalité des facettes de nos métiers, comme plusieurs collègues l'ont fait observer. Nous ne devons pas perdre de vue que ce type de texte ne saurait viser à l'exhaustivité. En effet, l'essentiel se situe dans quelques conclusions simples et efficaces qui rappellent utilement l'écart réglementaire entre une circulaire ministérielle et un rapport d'inspection générale. Si certains responsables locaux du système éducatif ne mesurent pas cet écart, nous ne manquerons pas d'interpeller l'administration centrale à ce sujet.

Le SI.EN UNSA, un syndicat impliqué dans le débat social et au service des syndiqués

Toujours soucieux de rester en cohérence avec les positions de notre fédération, nous nous attachons à intervenir régulièrement pour défendre les valeurs sur lesquelles notre organisation syndicale s'est construite. La spécificité de nos fonctions apporte au débat un éclairage particulier, souvent apprécié.

Notre syndicat s'attache à la reconnaissance de chacune de nos spécificités et situations et se place au service de tous les syndiqués. Cette préoccupation apparaît clairement dans le cadre de notre revue, où nous veillons à couvrir les différentes facettes de notre métier et à apporter des éclairages sur nos différentes situations professionnelles. Ainsi, actifs ou retraités doivent pouvoir trouver leur compte dans les échanges syndicaux.

La communication est pour nous une préoccupation constante. Nous avons le sentiment d'avoir progressé depuis le dernier congrès mais nous savons aussi que des évolutions sont indispensables et qu'elles sont fortement attendues par de nombreux collègues. Nous avons récemment mis en place un nouveau dispositif de gestion de notre site Internet, de même que nous développons actuellement une nouvelle version d'une lettre d'information aux syndiqués. Dans un cas comme dans l'autre, les objectifs sont les mêmes : utiliser des outils professionnels mieux adaptés pour apporter à tous les syndiqués l'information à laquelle ils ont droit, leur fournissant ainsi les éléments indispensables au renforcement de la vie syndicale dans tous les territoires.

Le SI.EN UNSA, votre syndicat !

Le congrès est l'instance souveraine du syndicat. La parole de tous les syndiqués doit s'y exprimer librement avec le souci partagé de construire un syndicat en phase avec les attentes de chacun. Le vote sur le rapport d'activité constitue une forme d'encouragement pour le bureau national et, en son nom, je remercie par avance tous ceux qui l'approuveront.

Je remercie aussi tous ceux qui exprimeront leur avis, même si celui-ci n'est pas favorable. Ils exerceront leur droit et contribueront ainsi à faire vivre le débat pluraliste au sein de notre organisation.

Pour que le SI.EN UNSA soit bien le syndicat qu'attendent tous les syndiqués, n'hésitez pas à vous exprimer, directement ou par la voix de vos représentants !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

Les professions de foi

Franck Montuelle

Lors du Congrès de Nantes, il y a déjà six années, je présentais ma candidature au Bureau national de notre organisation syndicale. Mon ambition était de me battre, au sein de l'équipe réunie autour de Patrick Roumagnac, pour promouvoir le rôle essentiel de tous les IEN dans la réussite de nos élèves au sein d'un système éducatif plus juste. Cette ambition est intacte et ma volonté d'agir n'a pas changé ! Mon action a porté, conformément à nos engagements et à nos motions de congrès, sur l'accompagnement de l'entrée dans le métier d'inspecteur, la qualité des formations (initiale et continue), sur l'amélioration de nos conditions de travail mais aussi sur le déroulement de nos carrières. Je crois depuis longtemps à l'utilité de ce corps unique de l'encadrement pédagogique qu'attend une majorité de collègues parce que cette instauration porte, sur les terrains d'exercice, l'ambition de continuités et de cohérences en lien avec la réussite scolaire de tous.

Ensemble, grâce à la mobilisation de nombreux collègues, nous avons obtenu des résultats. Je ne citerai que le reclassement indiciaire plus rapide de tous les collègues, le retrait de la clause de mobilité comme condition d'accès à la hors-classe, l'accès à la hors-échelle B pour les collègues en fin de carrière. Ces avancées ont nécessité de longues négociations avec leur lot d'espoirs mais aussi de déceptions. Je sais que le chemin à parcourir reste immense !

Nous devons continuer d'exiger la réduction à deux ans et trois mois de la durée des échelons de la classe normale, la fin de classe normale en hors-échelle A et la fin de hors-classe en hors-échelle C, l'unification et la revalorisation des indemnités de charges administratives, dont le montant ne doit pas être aujourd'hui inférieur à 1000 € nets mensuels, la revalorisation de l'indemnité éducation prioritaire que nous venons d'obtenir. Le montant de cette indemnité doit être au moins égal à celui accordé aux personnels de direction avec qui nous travaillons au quotidien. Dans le domaine des conditions de travail, il nous faut exiger l'attribution d'emplois qualifiés de secrétariat en nombre suffisant pour assurer la qualité du service public d'éducation, la mise à disposition de locaux adaptés et dotés d'un mobilier et d'équipements performants, un remboursement plus rapide des frais de déplacement à hauteur des montants réellement engagés mais aussi l'instauration d'une vraie protection juridique des inspecteurs dans des contextes qui se complexifient de plus en plus.

Confiant dans la force de notre syndicat comme dans sa capacité à nous défendre et convaincu de sa mobilisation pour un système éducatif plus juste, je sollicite le renouvellement de mon mandat de membre du Bureau national du SI.EN-UNSA.

Christian Cardon

Défendre et promouvoir la circonscription de premier degré

Inspecteur de l'Éducation nationale depuis 25 ans, issu de la dernière promotion des IDEN, (promotion « *Erasme* » 90-92), militant du **SI.EN-UNSA** depuis le début de ma carrière, j'ai exercé les mandats de R.D dans l'Oise puis de R.A de l'Académie de Nice depuis 2006 où je suis élu en CAPA depuis de nombreuses années.

Syndicaliste convaincu, j'ai toujours respecté l'esprit de dialogue et de responsabilité qui anime notre organisation sans toutefois renier jamais la nécessaire combativité quand la défense de nos intérêts matériels et moraux l'exige.

Je propose ma candidature au Bureau National sur une ligne claire : le refus de la suppression des circonscriptions de premier degré telle qu'elle est préconisée par le rapport conjoint IGEN IGAENR de juin 2015.

Prenant acte des données du rapport précité, il me semble qu'il faut au contraire revendiquer comme véritable priorité au primaire un renforcement des circonscriptions les mettant en mesure d'assurer vraiment en toute responsabilité le pilotage de proximité dans le contexte des projets éducatifs territoriaux.

À cet égard, il est inacceptable aujourd'hui que de nombreux DASEN prétendent promouvoir des « *dialogues de gestion* » et autres « *contrats d'objectifs* » alors que les circonscriptions n'ont ni les moyens juridiques ni les moyens matériels et humains du « *pilotage global* » auquel paradoxalement nous appelle la nouvelle circulaire sur les missions.

Au-delà du sort de la circonscription, c'est le statut de l'enfance dans l'institution qui se joue. Rattacher les écoles au collège, c'est risquer de sombrer dans le tout-disciplinaire. C'est en réalité sacrifier la pédagogie du premier degré au nom d'une rationalisation des organisations masquant l'idéologie libérale de réduction des coûts prônée à l'échelle européenne.

Notre syndicat peut-il sans renier sa responsabilité de syndicat majoritaire laisser ainsi démanteler l'organisation historique de l'école primaire française sans en mesurer les enjeux ?

Ce débat mérite d'être posé, c'est le sens de ma candidature.

Alain Zilberschlag

Inspecteur depuis plus de 10 ans, responsable académique du **SIEN UNSA**, j'exerce mes fonctions dans l'académie de Créteil après avoir été enseignant, maître spécialisé, psychologue et accompli toute ma carrière en Seine-Saint-Denis.

Engagé au **SIEN** dès mon entrée dans la fonction, je me suis employé à servir notre syndicat et nos collègues depuis de nombreuses années.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs de la République, cadres loyaux et impliqués, sont toujours au rendez-vous de leurs missions. Leur responsabilité dans la refondation de l'Ecole de la République, a été saluée à plusieurs reprises par la Ministre. Cette implication sans faille des inspecteurs en font des acteurs essentiels du système éducatif. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de l'application de la nouvelle circulaire relative aux missions des personnels d'inspection. Ce texte, recentré sur leurs missions fondamentales, reconnaît notre expertise pédagogique et didactique et les fonctions d'animation, d'impulsion, de conseil auprès des personnels.

Au-delà de la construction d'une culture commune, il faudra aller plus loin vers une évolution incontournable du système qui inclura une refonte des corps d'encadrement.

L'accès à l'échelon spécial est créé. Si nous pouvons nous féliciter de ces premières avancées, notre objectif est de faire au plus vite de l'échelon exceptionnel un échelon « *normal* » auquel pourraient accéder tous les IEN en fin de hors classe.

Au-delà de ces grands enjeux, des problèmes persistent au cœur même de notre métier :

- La dégradation des conditions de travail qui a atteint son paroxysme l'an passé est encore forte. Il suffit pour s'en convaincre de constater qu'à nouveau, certains IEN sont amenés à porter plainte, d'autres doivent démêler des situations inextricables, d'autres ont dû s'arrêter pour des raisons de santé et de souffrance réelle ; ceci est un signal. Si les inspecteurs sont systématiquement sollicités chaque fois qu'une tension apparaît, leur rôle, selon l'expression populaire de « *pompier de service* », paraît de plus en plus loin des préoccupations originelles et du cœur de métier. Ceci interroge profondément le sens de nos missions. Il faudra rester très vigilant sur cette question préoccupante de la dégradation générale des conditions de travail des inspecteurs dont les missions se situent au carrefour de toutes les crispations sociétales.
- S'agissant de l'indemnité spécifique de l'Education prioritaire ; si l'élargissement de la base d'attribution était attendu, le montant de l'indemnité pour les IEN assurant le pilotage d'un REP ou d'un REP + conduit évidemment à une réaction de franche hostilité. Comment, au regard de l'investissement massif et reconnu des inspecteurs, comprendre un tel écart entre l'indemnité versée aux différents personnels et celle trois fois moindre octroyée aux inspecteurs. Cette iniquité indemnitaire constitue un sujet de fort mécontentement.

Je m'impliquerai activement au sein du Bureau National comme je le fais au niveau académique pour :

- Exiger une gouvernance résolument bienveillante.
- Avoir notre disposition les moyens humains et matériels d'accomplir nos missions.
- Construire ensemble une identité professionnelle qui donne sens à nos métiers.
- Construire ensemble un système éducatif répondant à notre idéal de justice sociale.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'engage à m'investir dans la défense des intérêts des inspecteurs par un dialogue social constructif qui constitue une des valeurs fondamentales du syndicalisme réformiste que nous portons.

Ginette Kirchmeyer

IEN 2nd degré Économie-Gestion, Académie de Strasbourg

Vous avez pu constater les avancées significatives obtenues ces dernières années par le **SI.EN** et ceci grâce l'engagement et l'implication des membres du bureau national.

Si je vous sollicite à nouveau pour m'accorder un mandat, c'est que je pense qu'il reste encore du chemin à parcourir et qu'il s'agit d'avancer ensemble pour afficher notre détermination et notre conviction.

En effet, en cette période de mutation dans tous les domaines, l'Ecole doit faire face à toutes les situations et avoir toute sa place au sein de notre société.

Certes, les thèmes de mobilisation ne manquent pas et les objectifs sont nombreux :

- renforcer la culture de l'engagement et lutter contre les inégalités dans les établissements scolaires ;
- favoriser la réussite de tous en accompagnant les réformes pour permettre à chaque jeune d'avoir une réelle chance d'insertion professionnelle ;
- revaloriser la fonction par la reconnaissance de nos missions diversifiées ;
- poursuivre l'accélération du déroulement de carrière pour l'obtention du corps unique ;
- intégrer l'évolution du métier dans la perspective de la réforme territoriale ;
- défendre les situations individuelles sans perdre de vue l'intérêt collectif.

Soyez assurés, si vous me renouvelez votre confiance, de mon engagement total et de ma profonde détermination à oeuvrer pour l'amélioration de nos conditions de travail, la valorisation de notre métier et la défense des valeurs que nous partageons au sein de l'UNSA-Éducation pour une société apaisée et sereine.

Catherine Raux

IEN 2nd degré Économie-Gestion, Académie de Nantes

Je propose le renouvellement de ma candidature au Bureau National afin de poursuivre l'action conduite depuis six ans. Des avancées significatives ont été obtenues mais il reste du chemin à parcourir et des enjeux à relever pour :

construire un système éducatif répondant à notre idéal de justice sociale et réduire les écarts entre les jeunes en termes de construction de compétences et d'acquisition de connaissances ;

- accompagner les évolutions de la voie professionnelle pour développer des parcours de réussite qui permettent à chaque jeune d'avoir une réelle chance d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études ;
- perpétuer la valorisation des fonctions, des missions des inspectrices et des inspecteurs dans la perspective de la constitution d'un corps unique de l'encadrement pédagogique.

Par ailleurs, je poursuis mon engagement syndical en qualité de commissaire paritaire de la CAPN pour défendre les principes de transparence et d'équité dans la gestion des carrières.

Mon action s'inscrira naturellement dans la ligne de la direction actuelle du syndicat afin de porter au plan national les valeurs du service public qui ont toujours été miennes. J'espère par mon engagement pouvoir apporter ma contribution à la mise en œuvre d'une politique syndicale volontariste au profit des collègues de l'enseignement général et technique.

Abdoulaye Sow

IEN-STI, Académie de Reims

Je tiens d'emblée à saluer le résultat du travail des membres du Bureau national pour l'œuvre accomplie.

Expert associé, je sollicite aujourd'hui vos suffrages dans le cadre de l'élection au Bureau national de notre organisation. Je pense qu'il nous reste un chemin considérable à parcourir et qu'il ne s'agit pas de baisser les bras !

Inspecteur de l'Enseignement Technique, Sciences et Techniques Industrielles, dans l'académie de Reims depuis 2008 et responsable **SI.EN** je crois fermement à un syndicalisme solidaire et constructif. C'est avec détermination, conviction et loyauté que j'exerce cette responsabilité au service de l'enseignement technique et professionnel et dans l'intérêt premier des inspecteurs qui le représentent.

Elu à la CAPA et à la CAPN des IEN et porteur du mandat conféré par nos adhérents, si je suis élu je m'engage résolument à :

- revendiquer la réduction des délais applicables à l'avancement des inspecteurs de l'Éducation nationale ;
- défendre l'expertise professionnelle des inspecteurs. Cette expertise fonde la légitimité de l'inspection comme outil de pilotage du service public de l'Éducation nationale ;
- promouvoir l'instauration d'un grand corps unique de l'encadrement pédagogique propice à de fécondes porosités entre les différents métiers constitutifs de cet encadrement pédagogique : inspecteur des premier et second degrés, personnel de direction ;
- obtenir l'amélioration de nos conditions matérielles de travail.

Au nom de la grande majorité de nos collègues, je soutiendrai, avec conviction et sans renoncement, l'action déterminée du SI.EN en faveur d'un système éducatif plus juste et tourné vers la réussite de tous. Mon action s'inscrira donc dans la continuité de celle initiée par notre secrétaire général.

Je remercie par avance tous les collègues qui m'accorderont leur confiance.

Emmanuelle Jacquier

IEN CCPD
à Valenciennes-Escaudain (59)

Inspectrice de l'Éducation nationale depuis 2007, mon parcours professionnel m'a permis de débuter ma carrière comme ingénieur au ministère des PTT puis de rentrer à l'Éducation nationale comme professeur des écoles. Ces différentes expériences m'ont amenée à parcourir la France en passant de mon Auvergne natale à Paris, puis de Belfort à La Rochelle pour finir par m'installer dans le Nord dans une circonscription en éducation prioritaire.

Partageant les valeurs du **SI.EN**, je me suis m'engagée, il y a quelques années, en tant que responsable académique. Élue représentante des personnels en 2012, je participe aux CAPA des IEN dans l'académie de Lille puis, depuis les dernières élections professionnelles aux CAPN. Je souhaite, aujourd'hui participer plus activement à la vie de notre syndicat en apportant mon aide au bureau national.

Convaincue que les IEN sont, à ce jour, insuffisamment reconnus alors que nous sommes la cheville ouvrière de l'accompagnement du changement, des changements.

Des avancées ont été obtenues mais nous devons aller plus loin tant dans une meilleure reconnaissance financière que dans nos conditions matérielles de fonctionnement.

La prise en compte des territoires difficiles et des missions spécifiques n'est actuellement qu'un leurre et ne peut se limiter à quelques euros égrenés pour nous calmer. Nous méritons une reconnaissance comparable à celle des personnels du second degré avec lesquels nous travaillerons de plus en plus souvent dans le cadre des nouveaux programmes scolaires.

Notre charge de travail qui augmente tous les ans sans nous rendre plus efficace doit être réinterrogée. Nous devons pouvoir nous recentrer sur nos véritables missions sans être harcelés par des injonctions paradoxales.

Par ailleurs, nous devons continuer de nous mobiliser pour rendre effectif l'accès aux emplois fonctionnels et au corps unique afin de proposer des évolutions intéressantes aux collègues qui le souhaitent.

L'avenir de notre pays passe par une école forte et de qualité qui défend et enseigne les valeurs de la République. Ce doit être notre principal sujet de mobilisation c'est pourquoi nous devons être déchargé des contingences matérielles pour nous y consacrer pleinement.

Intégrant le bureau national, je m'engage à travailler à mettre tout en œuvre pour faciliter votre quotidien et améliorer vos situations personnelles car seule une mobilisation nationale forte peut avoir des effets positifs.

Christian Barthès

Candidat au siège de représentant des retraités au B.N.

Agé de 66 ans, à la retraite depuis quatre ans, je suis actuellement trésorier national de notre syndicat, en qualité d'expert associé auprès du BN.

Aujourd'hui, j'aspire à devenir le représentant des retraités au BN, en remplacement d'Yvette Destot qui, pour des raisons personnelles, ne souhaite pas se représenter. Je prends acte de sa décision et je salue son action passée, au service des syndiqués retraités.

Candidat, pourquoi ?

La fonction de trésorier constitue une charge importante et prenante, difficilement compatible avec une activité professionnelle à plein temps, et qui oblige à certains renoncements militants. C'est pourquoi j'aspire à retrouver la légitimité d'un siège d'élu. Dans ce cas, il appartiendra au nouveau BN, issu du prochain congrès de désigner, en son sein, mon successeur. Je resterai à sa disposition pour le conseiller et l'aider dans l'exécution de certaines tâches matérielles mais, je souhaiterais désormais pouvoir mettre mon expérience et ma disponibilité au service exclusif de la défense des intérêts légitimes de tous les IEN retraités adhérents du **SI.EN**.

En 2014-2015, nous étions 109. Nous devons persévérer. Plus nous serons, plus on nous écoutera et plus on prendra nos demandes en considération.

Que vous soyez IEN CCPD, ET ou IO, **je serais à votre disposition, à votre écoute et à votre service !**

Candidat, pour quoi ?

Par cette candidature, je m'engage solennellement :

- À être votre *« porte parole »* pour faire entendre notre voix et exprimer nos revendications, au sein du BN et des divers organes représentatifs auxquels participe le **SI.EN** mais aussi auprès de l'administration. Vis à vis de tous, je resterai un interlocuteur vigilant et exigeant, veillant au respect des engagements pris.
- À défendre nos droits et avantages particuliers de fonctionnaires retraités. Ils sont la contrepartie de sacrifices consentis par chacune et chacun d'entre-nous. Entrant au service de l'État, nous acceptions d'être moins payés, en échange de la sécurité de l'emploi et d'un régime de retraite plus favorable. Notre pension constitue un *« salaire différé »* et nos droits la concernant sont inscrits dans *« le livre d'or de la dette publique »* ! Si certains nous considèrent comme des nantis, c'est parce que nous avons beaucoup servi, servi loyalement. Nous avons ainsi mérité la situation qui nous est faite. L'État, doit tenir ses engagements !
- À proclamer notre attachement au statut de la Fonction publique. Il s'agit de principes fondateurs dont les modalités d'application peuvent varier. Face aux difficultés actuelles, nous ne rejetons pas, d'avance, toute adaptation. Nous ne sommes ni des égoïstes, ni des conservateurs mais, nous ne saurions être désignés comme *« Boucs émissaires »* !
- À rester solidaire de tous les salariés, mobilisés pour la défense de leur pouvoir d'achat, de leur régime de retraite ou de leur protection sociale !

Le déroulement du Congrès

Le congrès SI.EN 2016 UNSA éducation

10, 11 et 12 mai 2016

Siège social de la CASDEN BANQUE POPULAIRE
91, cours des Roches à NOISIEL (77)

Mardi 10 Mai

10h30 **Réunion du Bureau national**
Dépouillement des votes
Validation du nouveau Bureau national
Élections du secrétaire général,
des secrétaires généraux adjoints et du trésorier
12h00 **Buffet pour les congressistes** (sur inscription)
13h30 **Accueil des participants**
14h00 **Début des travaux** - Ouverture du congrès
Présentation du congrès - Intervention des invités
PAUSE
16h30 **Complément au rapport d'activité** par secrétaire général
17h00 **Rapport financier** par le trésorier et **vote**
17h15 **Annonce des résultats des votes du BN**
et du **rapport activité**
17h30 **Fin des travaux**
18h30 **Arrivée au lycée hôtelier de SERRIS** (Exposition et apéritif)
19h30 **Repas** au lycée hôtelier de SERRIS.

Mercredi 11 Mai

8h30 **Accueil des participants**
9h00 **Début des travaux**
Table ronde avec *Stéphanie de Vanssay*,
Éric Rousseau et 3 autres invités
PAUSE
Présentation et **débat** sur **la motion d'orientation**
12h00 **Apéritif** offert par la ***CASDEN***
Déjeuner au restaurant d'entreprise
14h30 **Présentation** et **débat** sur **la motion corporative**
15h30 **Débat** sur **les autres motions**
16h00 **Intervention** de *Georges Fotinos*
sur **l'enquête sur le moral des inspecteurs** et **débat**
17h00 **Synthèse des motions**
18h00 **Soirée** et **repas** « libre »

Jeudi 12 Mai

8h30 **Accueil des participants**
9h00 **Commissions de secteur**
10h30 PAUSE
10h45 **Restitutions** des **commissions de secteur** par les SGA
11h15 **Vote** des **motions**
11h45 **Clôture du congrès** par le **Secrétaire Général**
12h00 **Fin des travaux** du Congrès
Buffet pour les congressistes (sur inscription)

Dans le cadre du congrès, l'ensemble des adhérents est appelé à voter sur deux objets : le rapport d'activité et les candidatures pour le bureau national.

Les autres **textes d'orientation (motions)** et le **rapport financier** feront l'objet de votes par mandats qui auront lieu pendant le congrès.

Le **rapport d'activité** est présenté dans cette revue. Vous aurez trois possibilités : l'approuver, le rejeter ou vous abstenir.

Les **candidatures au Bureau national** sont valables pour 6 années, le principe général étant celui d'un renouvellement par moitié lors de chaque congrès, le délai entre deux congrès étant de 3 ans. Chaque électeur vote pour tous les collèges présentant des candidats (pour ce congrès : 1er degré, 2d degré ET/EG, retraités. Il n'y a pas de candidat renouvelable pour le collège information et orientation). Vous ne pouvez retenir au maximum que le nombre de postes à renouveler pour chaque collège.

Pour l'ensemble des opérations de vote, le Bureau national en activité a retenu à l'unanimité la mise en place d'une procédure de vote électronique. Chaque adhérent recevra prochainement par mail un message l'invitant à voter. Attention : le message émanera d'un service de vote électronique en ligne, ***Balotilo***, la date d'expédition du message sera affichée sur le site et signalée dans un mail envoyé à tous les adhérents. Pour toute difficulté de réception ou dans la procédure de vote, merci d'envoyer un message à l'adresse : ***sien@sien-unsa-education.org***

Vous verrez ci-dessous un exemple des messages envoyés par ce service de vote électronique en ligne. Ainsi que vous le constaterez, vous pourrez, si vous le souhaitez, accéder aux résultats sur le site de notre prestataire ; bien entendu, ils seront aussi affichés sur notre site syndical.

Rappel important : *les messages syndicaux sont envoyés à l'adresse électronique que vous avez indiquée sur votre fiche d'adhésion, éventuellement corrigée suite à l'enquête en ligne qui a été diffusée dernièrement. Nous conseillons de privilégier les adresses personnelles aux adresses professionnelles, ces dernières pouvant être filtrées et rejetant les envois syndicaux qu'elles assimilent à des spams. Pour tout changement d'adresse, vous pouvez envoyer un message à* ***sien@sien-unsa-education.org***

Balotilo

sien@sien-unsa-education.org vous invite à participer au vote à bulletin secret :

Le test du bn
Groupe / Association : SI.EN-UNSA

Pour voter, cliquez sur :
http://www.balotilo.org/xxxxxxxxx

Ce lien est personnel. Veillez à ne pas le communiquer.

Vous avez jusqu'au XX/XX/2016 à 11h00 (heure de Paris) pour participer.
Vous pourrez consulter les résultats en utilisant le même lien à partir du XX/XX/2016 à 11h00.
Votre clé de contrôle est "XXXXX".

Bon vote !

L'équipe de Balotilo

Vos responsables académiques

AIX-MARSEILLE
Marie-Christine AUGER
Circonscription d'Aix Ouest
École Jean Jaurès - Rue des Nations
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 23 39 80 • christine.auger@orange.fr

AMIENS
Sylvain TEETAERT
Circonscription d'Amiens 5 - DSDEN
20 Bd Alsace-Lorraine
80063 - AMIENS CEDEX 5
03 22 71 25 08 • sylvain.teetaert@laposte.net

BESANÇON
Pascal MÉNIGOZ
Circonscription de Champagnole
Cité Javel - 98, rue Casimir Blondeau - BP 90
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
03 84 52 05 18 • pascal.menigoz@ac-besancon.fr

BORDEAUX
Agnès DELAGE - IEN adjoint
Circonscription de Agen 3
DSDEN - 23, rue Roland Goumy
47916 AGEN CEDEX 9
05 53 67 70 43 • agnes.delage@ac-bordeaux.fr

CAEN
Hubert PIEL
Circonscription de Flers
Allée E. Cabrol - BP 399
61100 FLERS
02 33 65 29 80 • hubert.piel@ac-caen.fr

CLERMONT-FERRAND
Bruno BENAZECH
Circonscription de Clermont plaine
DESDEN - rue Pélissier - Bât. P
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 60 98 46 • bruno.benazech@sfr.fr

CORSE
Jean-Louis MORACCHINI
Rectorat ASH - Rectorat - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4
04 95 50 33 33 • jlmoracchini@aol.com

CRÉTEIL
Alain ZILBERSCHLAG
Circonscription de Saint-Maur-des-fosses
École Michelet - 2, avenue Michelet
94210 LA VARENNE
01 43 97 46 70 • zilbers@wanadoo.fr

DIJON
Sylvie SALLES
Circonscription de Chenove
11, boulevard Rembrandt
BP 56062 - DIJON CEDEX
03 45 21 52 03 • sylvie-salles@wanadoo.fr

GRENOBLE
Éric ROUSSEAU
Circonscription d'Albertville
45, avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
04 79 32 04 08 • eric.rousseau1@ac-grenoble.fr

GUADELOUPE
Francine DOQUET
Lettres-Anglais - Rectorat - Site de Grand Camp
BP 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX
05 90 21 64 74 • francine.doquet@ac-guadeloupe.fr

GUYANE
Chantal SMITH
Circonscription de Cayenne-Sud
Centre commercial Katoury
Rocade de Zéphir - 97300 CAYENNE
05 94 29 84 00 • chantalsmith@wanadoo.fr

LILLE
Emmanuelle JACQUIER
Circonscription de Valenciennes-Escaudain
4, allée du 24 juillet 1712 - BP 20237
59723 DENAIN CEDEX
03 27 32 33 75 • e.jacquier@wanadoo.fr

LIMOGES
Sylvie MARCEAU
Circonscription de Brive-Sud
2, rue Dumyrat
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 87 01 20 84 • marceausylvie@orange.fr

LYON
Brigitte BROISE
Circonscription de Bourg-en-Bresse 2-Nord
3, rue La Fontaine
01000 BOURG-EN-BRESSE
04 74 21 53 00 • brigitte.broise@wanadoo.fr

MARTINIQUE
Jacqueline JULIEN
Circonscription Le Marin - Zac Artimer - Bât. F
97290 LE MARIN
05 96 74 89 39 • jacqueline.julien@ac-martinique.fr

MAYOTTE
Franck MASSE
circonscription de Mamoudzou-Sud
École de Tsoundzou 2
97600 MAMOUDZOU
02 69 61 74 20 • franckmassepro@icloud.com

MONTPELLIER
Daniel ROYO
Circonscription de Narbonne 1
1 ter, rue Félix Aldy
11100 NARBONNE
04 68 90 14 81 • daniel.royo@wanadoo.fr

NANCY-METZ
Jean-Michel MERILLOU
Circonscription de Château-Salins
16, rue du Général de Gaulle
57170 CHATEAU-SALINS
03 87 05 10 66 • j-michel.merillou@ac-nancy-metz.fr

NANTES
Bruno LEJOP
Circonscription de Saint-Sébastien-Vertou
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
02 40 34 46 63 • bruno.lejop@ac-nantes.fr

NICE
Christian CARDON
Circonscription de La Garde
209, avenue Jules Ferry
83130 LA GARDE
04 94 58 72 11 • sien.unsa.nice@gmail.com

ORLEANS-TOURS
Didier MUJICA - IEN ASH
DSDEN - Cité Condé - Bât. F
Rue du 95è de ligne - BP 608
BOURGES CEDEX
02 36 08 20 55 • didiermujica64@gmail.com

PARIS
Dominique BRULÉ
Circonscription de Paris 18-Montmartre
75, rue Marcadet - 75018 PARIS
01 53 09 34 34 • dominique.brule@ac-paris.fr

POITIERS
Jean-Pierre PICHAUT
Circonscription de La Rochelle-Sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
05 46 42 30 48 • jean-pierre.pichaut@ac-poitiers.fr

REIMS
Abdoulaye SOW - STI
Rectorat - 1 rue Navier
51082 REIMS CEDEX
03 26 05 68 30 • abdoulaye10.sow@gmail.com

RENNES
Olivier BOVYN
Circonscription de Saint-Jacques-de-la-Lande
Inspection Académique
1, Quai Dujardin - CS 50605
35706 RENNES CEDEX
02 99 25 18 66 • olivier.bovyn@ac-rennes.fr

RÉUNION
Monique AZIZOLLAH
Maths Sciences Physiques - Rectorat
24, rue Georges Brassens
97405 SAINT-DENIS CEDEX
02 62 48 14 22 • monique.azizollah@ac-reunion.fr

ROUEN
David SMADJA
Circonscription de Maromme
Place Jean Jaurès - BP 1035
76151 MAROMME CEDEX
02 35 74 37 32 • d.smadja@sfr.fr

STRASBOURG
Patrick SCHANTÉ
Circonscription de Molsheim
2, rue Charles Mistler - BP 55168
67125 MOLSHEIM CEDEX
03 88 38 11 66 • ien.molsheim@ac-strasbourg.fr

TOULOUSE
Jean-Marc CHAUSSARD
Circonscription de Rieux-Volvestre
1, Allée de Garonne
31310 RIEUX-VOLVESTRE
05 67 52 40 83 • j-m.chaussard@ac-toulouse.fr

VERSAILLES
Francis MOURGUES
Circonscription d'Arpajon
4, rue Henri Barbusse
91290 ARPAJON
01 64 90 09 82 • francis.mourgues@ac-versailles.fr

Table ronde au Sénat sur la problématique de l'orientation

Cette table ronde était organisée le 17 mars par un groupe de sénateurs chargé d'émettre un rapport sur l'orientation. Nous reprenons ci-dessous les questions posées et les réponses apportées par notre syndicat.

Comment qualifieriez-vous l'état de l'orientation scolaire en fin de collège et de lycée ?

On ne peut pas mettre sur le même plan le niveau fin de 3e et le niveau bac qui ne fonctionnent pas sur les mêmes modèles de procédures. L'orientation post bac repose sur le libre choix de l'élève, ce qui n'est pas le cas au niveau 3e.

Concernant l'orientation en fin de collège, on constate une amélioration du dialogue au fil des ans, mais aussi une grande source de frustration, notamment pour les élèves des milieux populaires qui sont les plus nombreux à aller vers la voie professionnelle et qui, bien souvent n'obtiennent pas l'affectation demandée.

En matière d'information et d'orientation des jeunes scolarisés, on observe un grand nombre d'intervenants. N'y a-t-il pas redondance ?

L'orientation est une compétence partagée entre divers acteurs : les parents, les enseignants, les COP, les personnels de direction et les partenaires de l'École. C'est un processus complexe qui nécessite une stratégie d'équipe et qui doit s'insérer dans le projet de l'établissement. Il n'y a donc pas redondance, chacun apportant sa spécificité selon son niveau d'intervention.

Quel regard portez-vous sur le fonctionnement des outils d'affectation que sont Affelnet et Admission post bac ?

Affelnet est avant tout un outil de gestion de masse plutôt efficace. La question de savoir s'il est juste ou non relève de choix politiques.

Concernant APB, on n'a pas clarifié les choses en maintenant la séparation entre filières sélectives et filières non sélectives. L'obligation qui est faite aujourd'hui d'inscrire nécessairement sur ses vœux une licence qui n'est pas « *en tension* », va à l'encontre de la philosophie d'APB qui pose comme principe le libre choix de l'élève.

L'affectation des élèves dépend pour beaucoup de l'offre de formation et des places disponibles. Comment mieux adapter l'offre de formation aux débouchés économiques ?

Deux logiques s'affrontent sur la question de la carte des formations, celle de la demande qui correspond au souhait d'orientation et celle de l'offre qui répond à des besoins économiques. Pour essayer d'améliorer cela, il faudrait accroître la possibilité de passerelles entre les différentes voies de formation et permettre l'accès par d'autres voies, comme celles de l'apprentissage et de la formation continue.

Comment revaloriser la voie professionnelle et améliorer l'insertion professionnelle des élèves qui en sont issus ?

Il faut travailler à la fois en amont et en aval. En amont, favoriser l'ouverture et la connaissance du LP et laisser toujours la possibilité d'un retour en arrière. Il ne faut pas donner l'impression de « *fermeture* » et de non réversibilité d'un choix… En aval, montrer des exemples de parcours réussis en voie pro : taux de poursuite d'études ou d'insertion, type d'emploi exercé…

Les enseignants ont un rôle important en matière d'orientation des élèves. La création d'une mission spécifique de professeur référent en orientation vous semblerait-elle souhaitable ?

Les enseignants et en particulier les PP se sont emparés de la question de l'orientation, mais souvent sur ses aspects procéduraux. L'idée d'un professeur « *référent* » n'est pas une bonne idée, car cela désengagerait totalement les autres professeurs de cette responsabilité qui est nécessairement partagée.

Quel regard portez-vous sur les propositions visant à développer la formation des enseignants au monde de l'entreprise ?

Tout enseignant devrait, dans son existence professionnelle, passer un moment de sa vie en entreprise. Le fait que l'on passe toute sa vie sur les bancs de l'école est absurde, mais rien n'est fait pour changer cela. Les enseignants professionnels des LP pourraient se révéler sur ce sujet de bons formateurs, mais cela supposerait que l'on casse les frontières entre les différentes catégories d'enseignants.

Le « parcours avenir » vous semble-t-il en mesure de répondre aux ambitions de créer un parcours cohérent qui promeut une orientation réfléchie et positive ?

Le « *parcours avenir* » prône l'ouverture vers l'extérieur, le lien avec les partenaires. Il met en avant l'engagement et l'initiative, deux moteurs essentiels pour se construire. Il a pour ambition de préparer l'orientation considérée non comme « *procédures* », mais comme processus tout au long de la vie, mais il n'aura de raison d'être que s'il est déconnecté de cette partie « *procédures* » et s'il est vécu par les enseignants comme levier permettant de donner du sens à leur enseignement.

C’est quoi une meilleure assurance vie ?

- 4… 5…

- …

- 7… 8… Au fait, j’ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah ?… Fallait me demander.

- Pourquoi ? L’argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout…

- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne… En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre. Allez ! On accélère !

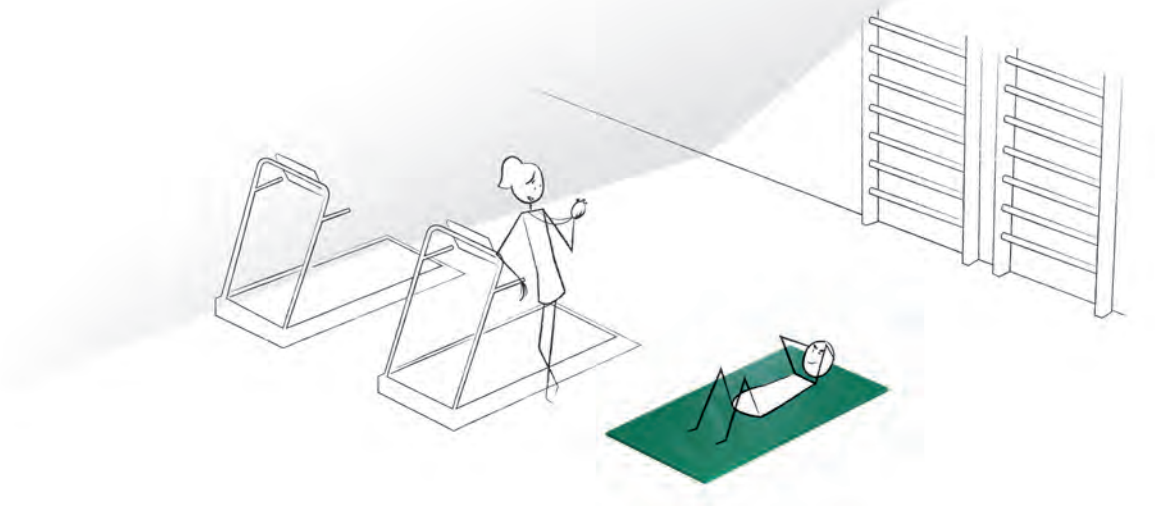

ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.
3 bonnes raisons d’y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d’emplois, une fiscalité particulièrement attractive.
On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l’épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l’adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? **Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire** est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. **Parnasse-MAIF** - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. **MAIF** - société d’assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. **Filia-MAIF** - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Le SI.EN suspend son adhésion à la FGR-FP

En prenant la décision de suspendre sa participation à la FGR, le SIEN UNSA a d'abord tiré les conséquences d'une situation de blocage qui durait depuis plusieurs mois.

Vous pourrez retrouver sur le site (page Retraités) une chronologie succincte des événements qui ont conduit à cette « *séparation* », événements dont les adhérents du **SIEN** ont été régulièrement informés.

Comment rester dans une organisation où le dialogue était réellement devenu impossible face à une surenchère permanente sur le thème de la paupérisation des retraités ?

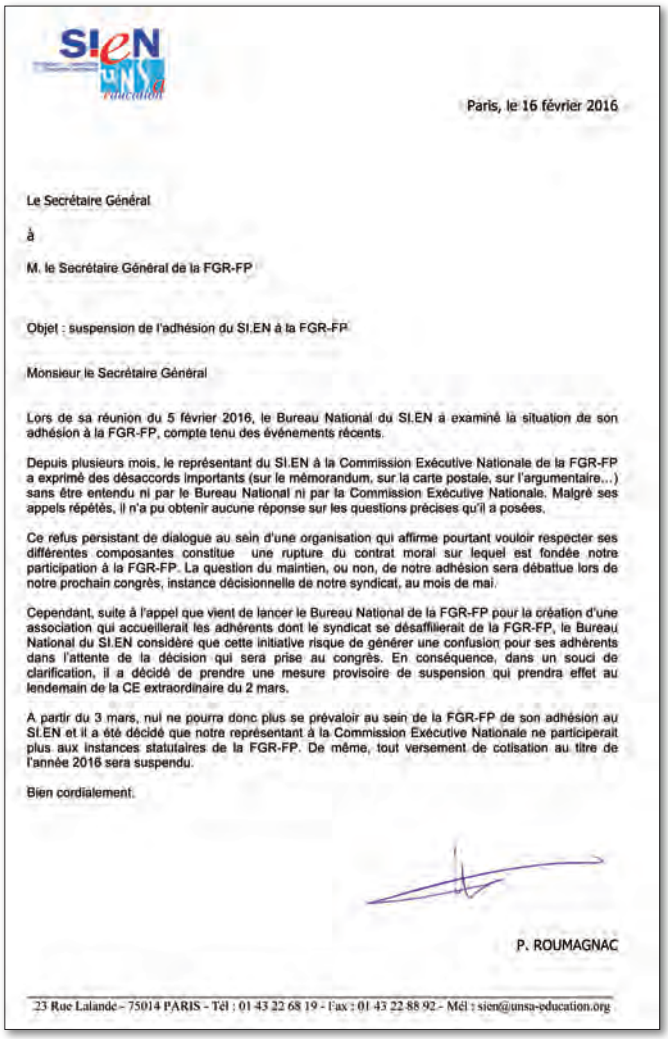

SI.EN UNSA éducation

Paris, le 16 février 2016

Le Secrétaire Général

à

M. le Secrétaire Général de la FGR-FP

Objet : suspension de l'adhésion du SI.EN à la FGR-FP

Monsieur le Secrétaire Général

Lors de sa réunion du 5 février 2016, le Bureau National du SI.EN a examiné la situation de son adhésion à la FGR-FP, compte tenu des événements récents.

Depuis plusieurs mois, le représentant du SI.EN à la Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP a exprimé des désaccords importants (sur le mémorandum, sur la carte postale, sur l'argumentaire…) sans être entendu ni par le Bureau National ni par la Commission Exécutive Nationale. Malgré ses appels répétés, il n'a pu obtenir aucune réponse sur les questions précises qu'il a posées.

Ce refus persistant de dialogue au sein d'une organisation qui affirme pourtant vouloir respecter ses différentes composantes constitue une rupture du contrat moral sur lequel est fondée notre participation à la FGR-FP. La question du maintien, ou non, de notre adhésion sera débattue lors de notre prochain congrès, instance décisionnelle de notre syndicat, au mois de mai.

Cependant, suite à l'appel que vient de lancer le Bureau National de la FGR-FP pour la création d'une association qui accueillerait les adhérents dont le syndicat se désaffilierait de la FGR-FP, le Bureau National du SI.EN considère que cette initiative risque de générer une confusion pour ses adhérents dans l'attente de la décision qui sera prise au congrès. En conséquence, dans un souci de clarification, il a décidé de prendre une mesure provisoire de suspension qui prendra effet au lendemain de la CE extraordinaire du 2 mars.

A partir du 3 mars, nul ne pourra donc plus se prévaloir au sein de la FGR-FP de son adhésion au SI.EN et il a été décidé que notre représentant à la Commission Exécutive Nationale ne participerait plus aux instances statutaires de la FGR-FP. De même, tout versement de cotisation au titre de l'année 2016 sera suspendu.

Bien cordialement.

P. ROUMAGNAC

23 Rue Lalande - 75014 PARIS - Tél : 01 43 22 68 19 - Fax : 01 43 22 88 92 - Mél : sien@unsa-education.org

Partir dans ces conditions, ce n'est pas choisir la scission et l'isolement, mais constatant le rejet dont on est l'objet, faire le choix de la dignité et de l'efficacité dans le respect de nos convictions.

Le **SIEN** a considéré que l'union ne pouvait pas être un simple slogan dont certains d'ailleurs n'hésitent pas à se prévaloir jusque dans leur appellation (FSU), mais qu'elle devait reposer sur des actes, sur la recherche d'un consensus, sur une volonté partagée et non pas subie.

Bien sûr la décision du BN a aussi pris en compte la sortie du SE de la FGR, d'une FGR dont la force et l'honneur reposaient essentiellement sur une représentation assez équilibrée des deux grandes fédérations syndicales que sont l'UNSA et la FSU, ce qui désormais n'est plus le cas.

Le **BN du SIEN** a également analysé le problème posé par la création d'une amicale de dissidents appelée ARFEN, structure aux statuts très ambigus et sans aucune référence syndicale : compte tenu du risque de confusion créé par cette amicale se revendiquant abusivement de conserver « ***l'esprit de l'UNSA*** », il a paru préférable d'opérer sans délai une suspension conservatoire en attendant de soumettre cette question au Congrès qui se réunira au mois de mai.

Dans le même temps, le BN a souhaité renforcer son engagement militant dans l'**UNSA Retraités** : c'est un enjeu très important au moment où sur tout le territoire se mettent en place des sections **UNSA Retraités** avec un défi majeur relatif aux nouveaux découpages régionaux ainsi qu'à la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Nous avons la conviction que nous pouvons être plus utiles dans une organisation interprofessionnelle telle que l'**UNSA** qui répond à nos orientations réformistes et qui rassemble dans un cadre interprofessionnel car les enjeux des retraites dépassent largement le cadre de la seule Fonction Publique.

Cet engagement militant auquel le **BN du SIEN** a appelé ses adhérents doit permettre de renforcer l'UNSA Retraités et de trouver toute notre place dans les combats futurs, naturellement aux côtés d'autres organisations syndicales car nous pouvons nous retrouver ensemble sur des revendications communes, mais dans la défense de nos orientations.

André **Cadez**

Réflexion ...

L'inspecteur, un expert ? Bigre ...

Que ce soit dans le nouvel arrêté définissant les missions de l'inspecteur ou dans l'esprit même des inspecteurs, une évidence apparaît : **c'est un expert**. *« Disposant d'une expertise didactique et pédagogique et exerçant les missions d'évaluation, d'inspection, d'animation et de formation, les personnels d'inspection sont des acteurs essentiels du pilotage pédagogique. »*

Nous voilà donc rassurés...

Pourtant, lorsqu'on examine le référentiel de compétences des enseignants sur lequel doivent s'appuyer les inspecteurs pour les former, les accompagner et les aider, les choses sont un peu plus complexes.

Même si l'on met de côté ce qui relève des valeurs et de l'éthique que partagent bien entendu les enseignants, les compétences professionnelles qu'ils doivent acquérir ne sont pas des plus simples puisqu'il s'agit non seulement de « maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique » *mais aussi, entre autres,* « d'accompagner les élèves dans leur parcours de formation, (…) de construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves, (…) d'évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ».

Sans aller jusqu'à envisager la gestion d'une classe hétérogène ou l'évaluation des élèves qui constituent des serpents de mer, intéressons-nous simplement aux nouveaux programmes tels qu'ils sont définis de la maternelle jusqu'à la troisième de collège, et en prenant quelques exemples.

Que dire des inspecteurs du premier degré qui doivent maîtriser à la perfection l'ensemble des programmes des trois cycles réécrits dernièrement et dont l'ambition impressionne ?

Qu'il s'agisse de ceux de la maternelle ou des sept domaines qui organisent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les élèves dans leur scolarité obligatoire, cela renvoie à la polyvalence du professeur des écoles qui est grande et à l'expertise de l'inspecteur dans cette polyvalence qui ne l'est pas moins.

Or les outils qui permettent de faire acquérir aux élèves le socle commun sont bien rares car la formation des enseignants reste aujourd'hui insignifiante et celle des inspecteurs pas meilleure. Certes, on peut objecter que les uns et les autres sont des cadres et qu'à ce titre ils doivent être capables d'autoformation. Le problème est que la recherche en éducation est rare car, sauf exceptions, les universitaires s'intéressent peu à la didactique de leur discipline, et les professeurs d'ESPE, ex-professeurs d'IUFM, continuent à fonctionner comme s'ils avaient devant eux des étudiants/élèves dénués de toute capacité de réflexion et d'initiative.

Pourtant des travaux de qualité ont été menés dans divers champs disciplinaires peu connus et moins encore relayés pour être intégrés dans la pratique professionnelle. Si les méthodes d'apprentissage de la lecture continuent d'alimenter des débats d'une stérilité désarmante, qui connaît la compilation des travaux que Jocelyne Giasson a réalisée il y a plus de 20 ans sur la compréhension pourtant fondamentale en lecture ?

Dans les années 70, Alain Smith a soutenu une thèse qui a permis l'édition de manuels du CE1 au CM2 présentant des séquences de vocabulaire nouvelles et d'une qualité exceptionnelle. Qui s'en souvient et qui continue de s'appuyer sur cette recherche ?

Régine Douady a mené, dans les années 90, une recherche dans des classes de CM1-CM2 et 6è sur la problématique des fractions et des décimaux et une autre sur les aires et les périmètres avec des pistes d'activités très pertinentes. Quelle suite a-t-on donné à ce travail ?

À la suite de son prix Nobel de physique, Georges Charpak a pu lancer, avec l'aide du ministère de l'Éducation nationale, un plan gigantesque sur l'enseignement des sciences, avec du matériel distribué et des formations. Qu'a-t-on fait de cette initiative et en a-t-on mesuré les effets ?

Conclusion

Je discutais dernièrement avec un médecin généraliste qui m'expliquait les réunions organisées par des confrères spécialistes et présentant les évolutions et les recommandations sur des maladies spécifiques. Rien n'est obligatoire, mais tout est offert. Le monde médical a, depuis longtemps, dépassé le débat sur la purge ou la saignée ; nous en sommes encore à nous interroger sur la méthode syllabique dans l'apprentissage de la lecture ou sur l'intérêt de la dictée dans l'apprentissage de l'orthographe. Il est peut-être temps d'avancer.

Et plutôt que d'attendre que nos responsables et inspecteurs généraux nous organisent des conférences dont la qualité et l'intérêt laissent souvent à désirer, pourquoi notre syndicat, au travers du site, de sa revue et d'autres moyens à inventer, et avec le concours de chercheurs qui ne demanderaient pas mieux d'être associés, ne serait-il pas à l'initiative d'actions d'information et d'échanges sur les problématiques pédagogiques auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement ? Pourquoi le SI.EN ne se donnerait-il pas aussi pour objectif de renforcer la capacité d'expertise des inspecteurs ?

Michel **Volckcrick**

En 2016

MAGNARD

Les collections les plus utilisées en classe

se renouvellent !

Français

www.opf2016.magnard.fr

Maths

www.opm2016.magnard.fr

Pour chaque ouvrage, un guide pédagogique avec CD-Rom d'évaluation et de remédiation.

Manuel numérique

Tous nos manuels existent en version numérique